



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DATE DE CONVOCATION

30/01/2025

## AFFICHEE LE :

30/01/2025

## NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 26

VOTANTS : 28

## DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

06 février 2025

**L’an deux mil vingt cinq, le 05 février, à 20 h00**

**Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

**PRÉSENTS** : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

**ABSENTS** : Chantal HENRY

**PROCURATIONS** : Fabienne KACZMAREK À Hélène BURGAT, Sylvain GIRODON À Véronique VASTEL,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

## **RECRUTEMENT DE PERSONNEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D’ACTIVITÉ**

DELIBERATION N° **DELIB-2025-132**

RAPPORTEE PAR : Madame Hélène BURGAT

Des recrutements temporaires doivent pouvoir être effectués dans différents services de la Ville lorsque la charge de travail s'accroît sans besoin permanent. La collectivité est régulièrement dans le besoin de renforts, lorsque les effectifs permanents de la collectivité ne suffisent pas à assurer un surcroît de travail. Pour anticiper ces situations, il est nécessaire de prévoir par délibération des autorisations de recrutement d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité.

Les postes sur lesquels il peut être nécessaire de recruter des agents non permanents sont recensés en détail dans les tableaux ci-dessous.

CONSIDERANT la nécessité de recourir à du personnel supplémentaire pour assurer certaines missions,

VU le code général de la fonction publique, particulièrement son article L. 332-23 1°,

### Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à recruter du personnel pour accroissement temporaire d'activité dans les conditions suivantes :

Services	Grades	Durée	Quotité	Missions
Entretien des locaux	Adjoint technique	Ces contrats sont conclus pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.	3 postes à temps non complet (28 heures)	Ménage, plonge, aide de restauration
Finances	Adjoint administratif		1 poste à temps complet	Mandatement
Informatique et téléphonie	Cadre d'emploi des adjoints techniques		1 poste à temps complet	Dépannage informatique du quotidien
Services de la petite enfance	Auxiliaire de puériculture		1 poste à temps complet	Encadrement de jeunes enfants
	Adjoint technique		1 poste à temps complet	Encadrement de jeunes enfants
Restauration	Adjoint technique		1 poste à temps complet	Préparation des repas
Enfance et jeunesse	Adjoint d'animation		1 poste à 28 heures	Encadrement de mineurs
Centre socio-culturel	Adjoint d'animation		1 poste à temps complet	Ateliers, sorties, accompagnement des usagers

- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

ID : 014-211404371-20250205-DELIB\_2025\_132-DE



Pour extrait conforme,

La Maire,  
**Hélène BURGAT**

Le secrétaire de séance,  
**Kévin LEBRET**